

DÉPARTEMENT de la
MOSELLE

ARRONDISSEMENT de
METZ-CAMPAGNE

CANTON DE VIGY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU
CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Recu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

16 NOV. 2023

ID: 1057-200078798-20231115-12S20231115D005-DE

**SYNDICAT MIXTE
DES RUISSEAUX DU
HAUT-CHEMIN**

57640 CHARLY-ORADOUR

**délibération :
D_2023_4_5**

Nombre de délégués en
exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

**Objet : DEMANDE D'AIDE
AGENCE DE L'EAU RHIN-
MEUSE POSTE
TECHNICIEN DE RIVIERES**

L' an deux mille vingt trois, le mercredi 15 novembre à 18 h 30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Charly-Oradour, sous la présidence de Madame BERGER Delphine, La Présidente.

Date de convocation du : 30 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur DIEUDONNE Vincent, Monsieur EHLINGER Laurent, Monsieur BALLARINI Jean-Louis, Monsieur PIERRON Florent, Madame BERGER Delphine, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur HUBERTY René

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur GAILLOT Cyril, Monsieur LOMANTO Joseph, Madame MARQUES Maria, Monsieur POINSIGNON Henri

Absent(s) : Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, Monsieur TURCK Gilbert, Monsieur GAUDÉ Hervé, Monsieur SCHRECKLINGER Didier, Monsieur CAYOTTE Jean-Paul, Monsieur CELARIE Denis

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur René HUBERTY

Vu le renouvellement du poste de technicien de rivière décidée par le conseil syndical pour l'année 2024, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques liées à la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite pour l'année 2024 l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour une subvention à hauteur de 80 % des charges salariales, patronales liés à cet emploi.
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
René HUBERTY

Emis le 15/11/2023, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le

La Présidente,
Delphine BERGER



